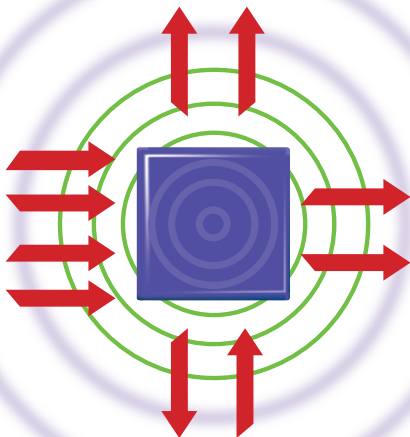




frisquet

C H A U D I E R E S A G A Z

ECO RADIO SYSTEM[®]



NOTICE D'UTILISATION

Simplicité et performances sont deux qualités reconnues des chaudières FRISQUET.

Alliant ces valeurs de base aux technologies actuelles de communication et d'intelligence embarquée, **ECO RADIO SYSTEM®** est le cerveau de votre chaudière.

Les seules opérations que vous devrez effectuer seront :

- Basculer l'interrupteur
- Choisir votre confort d'eau chaude
- Programmer votre confort sur le satellite

ECO RADIO SYSTEM® étant activé, tout est mis en œuvre pour satisfaire vos besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire :

Le satellite de communication transmet les niveaux de confort que vous avez programmés et contrôle la conformité de l'ambiance.

ECO RADIO SYSTEM® est informé en permanence sur tous les paramètres de l'installation :

- Température chaudière
- Température départ chauffage
- Température eau chaude sanitaire
- Température ambiante.

ce qui lui permet d'en assurer le contrôle et la gestion pour l'obtention exacte du niveau de confort souhaité.

ECO RADIO SYSTEM® c'est non seulement un haut niveau de confort et de simplicité mais également une optimisation maximale du rendement global de l'installation qui a pour effet direct d'abaisser sensiblement la consommation d'énergie.

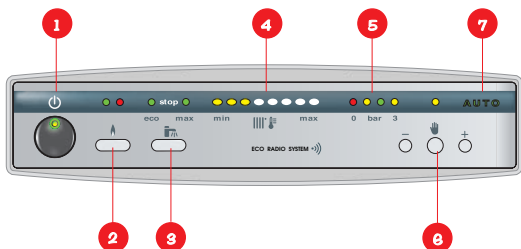
« L'utilisateur oublie sa chaudière

au fil des saisons et des ans

ECO RADIO SYSTEM® se charge de son confort ».

« Faisons connaissance ! »

■ HYDROMOTRIX - HYDROMOTRIX VENTOUSE - HYDROCONFORT - HYDROCONFORT VENTOUSE- TGP



- 1** Interrupteur Marche/Arrêt avec témoin
- 2** Témoin de fonctionnement du brûleur
- 3** Sélection du mode eau chaude sanitaire
- 4** Affichage de la température chauffage
- 5** Indicateur de pression de l'installation
- 6** Prise de commande manuelle
- 7** Indicateur de la marche automatique

« Je veux mettre ma chaudière en marche ! »

- Basculer l'interrupteur Marche/Arrêt, son témoin s'allume.
- Vérifier le niveau de pression de l'installation sur l'indicateur de pression.



Pression insuffisante | ● ○ ○ ○
● ● ○ ○

Pression normale | ○ ○ ● ○
○ ○ ● ●

Pression de marche mini ○ ● ○ ○

Pression de marche maxi ○ ○ ○ ●

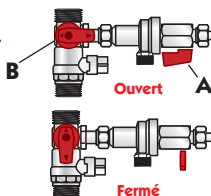
Pression normale ○ ● ● ○

Pression trop élevée (voir page 17) ● ○ ○ ☀

Info : En mode chauffage, il est normal que la pression varie du mini (jaune) au Maxi (jaune) sans atteindre les valeurs extrêmes (rouge allumé ou rouge clignotant).

« Je dois faire l'appoint de la pression ! »

- Ouvrir le robinet **A** puis le robinet **B**.
- Lorsque la pression est correcte, fermer le robinet **B** puis le robinet **A** situés sous la chaudière.



« Je désire optimiser le rendement de l'eau chaude sanitaire au quotidien ! »

- Appuyer sur le bouton du mode eau chaude sanitaire pour allumer le témoin lumineux au dessus de la position **éco**.



« Je désire obtenir le maximum d'eau chaude ! »

- Appuyer sur le bouton du mode eau chaude sanitaire pour allumer le témoin lumineux au dessus de la position **max**.



« Je dois m'absenter pendant quelques jours. Je souhaite conserver le chauffage dans ma maison mais arrêter la production d'eau chaude sanitaire ! »

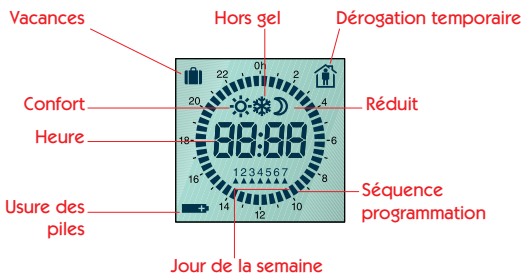
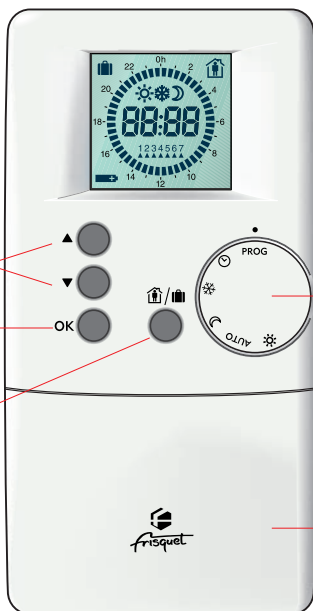
- Appuyer sur le bouton du mode eau chaude sanitaire pour allumer **Stop**.



« Je veux arrêter le chauffage pendant l'été ! »

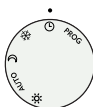
- Le satellite s'en charge automatiquement. Si vous préférez, vous pouvez passer en commande manuelle (voir page 13) et éteindre toutes les leds lumineuses par une action prolongée sur la touche **—**.

« Mon satellite de communication radio ! »



« Je veux mettre l'horloge à l'heure et au jour ! »

■ Positionner le sélecteur sur 



■ L'heure et le jour de la semaine s'affichent :
1 = lundi, 2 = mardi, 3 = mercredi, 4 = jeudi,
5 = vendredi, 6 = samedi, 7 = dimanche.



■ Procéder au réglage de l'heure et du jour de la semaine en appuyant sur l'un ou l'autre des 2 boutons de réglage prévus à cet effet.



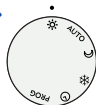
■ Remettre le sélecteur sur **AUTO**.



Attention, chaque passage de l'horloge à 24 heures permet le changement de jour de la semaine. Le bouton de réglage appuyé en permanence effectuera un déroulement de minute en minute puis plus rapidement d'heure en heure.

« Je veux modifier la température du mode confort ! »

■ Positionner le sélecteur sur 



■ La température de **Confort** s'affiche.



■ Procéder au changement de consigne de température du mode confort en appuyant sur l'un ou l'autre des boutons de réglages.



« Je veux modifier la température du mode réduit ! »

■ Positionner le sélecteur sur 



■ La température **Réduit** s'affiche.



■ Procéder au changement de consigne de température du mode réduit en appuyant sur l'un ou l'autre des boutons de réglages.



« Je veux modifier la température hors gel ! »

- Positionner le sélecteur sur 



- La température **Hors gel** s'affiche.

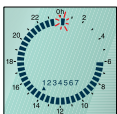
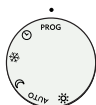


- Appuyer sur l'un ou l'autre des boutons de réglage.



« Je désire programmer mes séquences de chauffage ! »

- Positionner le sélecteur sur **PROG**.
- La programmation actuelle pour le premier jour, soit le lundi, s'affichera.
- Le premier créneau de 0 heure à 0 heure 30 clignotera. Procéder à la programmation des séquences des modes confort et réduit.
- Appuyer sur l'un ou l'autre des boutons de réglages.
 - ▲ pour 30 minutes de **Confort**
 - ▼ pour 30 minutes de **Réduit**



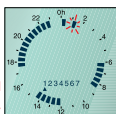
Attention, si votre sélection se porte sur un créneau « **Confort** » il sera affiché sur le cadran, si votre sélection se porte sur un créneau « **Réduit** » il sera effacé du cadran.



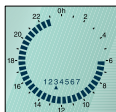
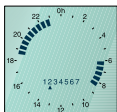
Sélection d'un créneau
« **Mode réduit** »



Sélection d'un créneau
« **Mode confort** »



- La programmation des créneaux commence dans tous les cas à 0 heure et finit à 24 heures. Une fois la sélection terminée pour le premier jour de la semaine, appuyez sur la touche **OK** pour valider votre programmation et vous passerez automatiquement au jour suivant...



« Je rentre plus tôt à mon domicile ! »

- Appuyer brièvement sur le bouton  / , le mode **Confort** sera activé.



- Après cette action le symbole du mode  confort clignotera pour vous informer qu'une dérogation temporaire est en cours.



- Sur l'afficheur digital en haut à droite il sera inscrit une maison avec un personnage à l'intérieur.

Le symbole  indique qu'il s'agit d'un retour anticipé.

Dérogation temporaire
Réduit -> Confort



« Je quitte mon domicile avant le passage au mode réduit programmé ! »

- Appuyer brièvement sur le bouton  / .

- Le mode **Réduit** sera activé.

- Après cette action le symbole du mode **Réduit**  clignotera pour vous informer qu'une dérogation temporaire est en cours.

- Sur l'afficheur digital en haut à droite il sera inscrit une maison vide.

Le symbole  indique qu'il s'agit d'un départ anticipé.

Dérogation temporaire
Confort -> Réduit



Remarque : Vous pouvez revenir à tout moment au mode normal, en effectuant de nouveau un appui bref sur le bouton de dérogation temporaire

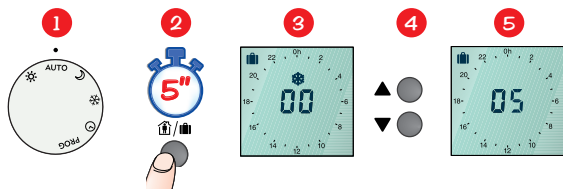


Attention, dans tous les cas, la dérogation temporaire sera annulée lors de la prochaine commutation de la programmation.

« Je pars en vacances quelques jours, je souhaite une température basse pendant mon absence et l'idéal serait qu'à mon retour mon habitation soit chauffée ! »

- Positionner le sélecteur sur **AUTO**.
- En partant appuyer sur le bouton de dérogation pendant au moins 5 secondes.
- Le symbole  apparaît en haut à gauche de l'afficheur.
- Un compteur apparaît à l'emplacement de l'heure : le double zéro est affiché.
- Afficher le nombre de jours d'absence en appuyant sur les boutons de réglage.
- Pour annuler cette manipulation, appuyer brièvement sur le bouton de dérogation temporaire.

En résumé...

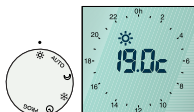


Dans ce cas, votre habitation aura comme consigne de température votre choix de température hors gel pendant une période de 5 jours et le 6^e reviendra automatiquement en mode normal de programmation journalière. Votre maison sera donc chauffée lors de votre arrivée.

NB : Le premier jour programmé est aujourd'hui.

« Je désire que ma maison soit chauffée en permanence à la température **Confort** ! »

- Positionner le sélecteur sur  et la consigne de température sera celle du **Confort** et ce 24h / 24.



« Je désire que ma maison soit chauffée en permanence à la température **Réduit** ! »

- Positionner le sélecteur sur  et la consigne de température sera celle du **Réduit** et ce 24h / 24.



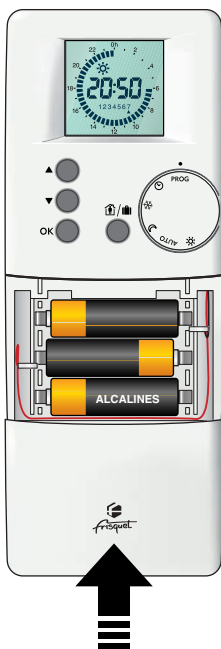
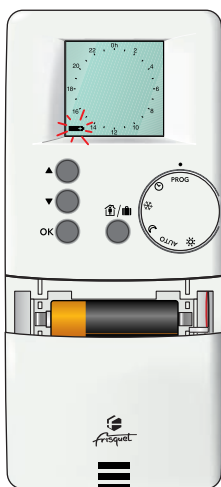
« Le changement des piles du satellite radio... »

Mon satellite peut fonctionner avec les mêmes piles pendant 1 à 2 ans.
Lorsque les piles doivent être remplacées :

- Le symbole  clignote
- Les chiffres du centre de l'afficheur clignotent

Il faudra changer les piles (Type 1,5 V LR6 impérativement de type **Alcalines**) dans un délai de 1 mois.

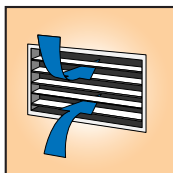
- Faites glisser le couvercle inférieur du satellite de communication.
- Changer les 3 piles 1,5 V (**Attention, à la polarité +/-**)*.
- Remettre le couvercle en le faisant glisser du bas vers le haut.



* Vous disposez de 1 minute et 30 secondes pour effectuer cette opération.
Si vous dépassez ce temps, il faudra remettre le satellite à l'heure mais vos programmes seront conservés.

« Quelles sont les réglementations et les prescriptions d'environnement ? »

- Une chaudière à gaz doit être installée par un professionnel qualifié.
- Il agit en respectant les réglementations en vigueur et votre sécurité.
- Conformément à la réglementation, il doit vous délivrer un certificat de conformité visé par Qualigaz ou tout autre organisme habilité :
 - Modèle 2 pour une installation nouvelle ou sa modification.
 - Modèle 4 pour tout remplacement d'une chaudière à gaz en lieu et place de l'ancienne.



Pour votre bien-être, votre sécurité et la longévité de votre chaudière :

- Laisser les ventilations obligatoires libres et propres.
- Ne pas placer un appareil de cuisson sous ou à proximité immédiate de la chaudière.
- Les appareils à gaz ainsi que leurs conduits de fumée doivent être vérifiés, nettoyés et réglés une fois par an. (cf Règlement Sanitaire Départemental Art. 31/6)
- Le respect de ces règles permettra de garder à votre installation, le niveau de performances, d'économie d'énergie et de confort que vous attendez d'elle.
- Doivent être respectés les textes suivants :
 - DTU 61.1 (et ses mises à jour) NF P45204.
 - DTU 24.1 (sauf pour Ventouse) NF P51201.
 - Arrêté du 2 Août 1977 et ses modificatifs.
 - Norme NFC 15.100.



Ces conseils de sécurité élaborés par GAZ DE FRANCE vous sont proposés par **FRISQUET S.A.**

« Les conseils pratiques... »

■ La purge des radiateurs...

Si un ou plusieurs radiateurs ne chauffent plus ou sont bruyants (écoulement d'eau), les purger.

Procéder de même pour les éventuels points hauts de l'installation.

Après une purge, toujours vérifier et rétablir, le cas échéant, la pression (voir page 4).



■ La protection contre le gel

Le contrôle permanent de la chaudière dans son environnement intègre une fonction **Hors gel** par la mesure de la température ambiante.

Dans les résidences occupées irrégulièrement il faut :

- Vidanger l'installation et la chaudière ou protéger par un additif antigel spécial chauffage.



Attention dans tous les cas seul le circuit chauffage est protégé, il est indispensable de vidanger le circuit sanitaire.

■ La qualité de l'eau

Votre chaudière est peu sensible à l'entartrage, néanmoins lorsque les teneurs dépassent une certaine limite, le calcaire sera cristallisé. Il se crée un entartrage de l'échangeur sanitaire mais aussi des machines à laver, robinets, etc...

La chaudière a une action auto détartrante. Le tartre est éliminé en paillettes présentes dans l'eau ou dans les filtres des robinets.

On classe les eaux selon leur teneur en calcaire :

Moins de 12° F : Eau douce

De 13° à 24° F : Eau dure

Plus de 25° F : Eau très dure

Rappel : 1°F = 10 grammes de calcaire par m³ d'eau
 24°F = 240 grammes de calcaire par m³ d'eau

Mise en garde

Si vous habitez une région où l'eau est dure ou très dure, il y a lieu de prévoir un dispositif éliminant ou limitant les effets néfastes du calcaire. Votre installateur vous conseillera sur les différents systèmes efficaces : Polyphosphates ou résine + sel.

Si le débit d'eau chaude diminue aux robinets, l'échangeur sanitaire s'entartré. **Adressez vous rapidement** à un professionnel avant l'entartrage total.

■ La commande manuelle

Pour une raison particulière, ou en cas de défaillance du satellite radio, vous pouvez accéder à la commande manuelle de température directement sur le tableau de bord.

Appuyer une fois sur le bouton  situé sur le tableau de bord de la chaudière.

Le témoin lumineux **Auto** s'éteint.

Le témoin **Commande manuelle** s'allume.

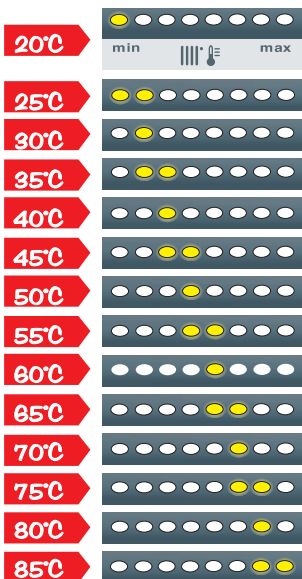
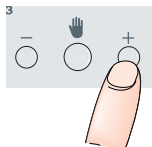
Fixer la température départ radiateurs que vous souhaitez en maintenant appuyé le bouton **+** ou **-**.



Votre choix s'inscrit sur l'indicateur de température du chauffage. Chaque voyant correspondant à une température différente.

Votre sélection faite, cette température sera maintenue en permanence.

NB : En commande manuelle, vous vous privez de toutes les qualités de régulation de l'ECO RADIO SYSTEM, revenir au mode Auto dès que possible.



■ Les robinets thermostatiques



Attention, les radiateurs installés dans la pièce où se trouve le satellite d'ambiance ne doivent en aucun cas être équipés de robinets thermostatiques.

La régulation RIF 5000

Si votre installation de chauffage est pilotée par une régulation en fonction des conditions extérieures, RIF 5000, reportez vous à la notice spécifique pour son utilisation.

Si la RIF 5000 contrôle deux circuits de chauffage distincts (exemple : plancher chauffant + circuit radiateurs) le satellite radio commande le deuxième circuit et a été placé en un endroit représentatif de la température de la zone chauffée par ce circuit. (exemple : circuit radiateurs piloté par satellite radio)

Vous établirez alors un programme correspondant aux critères de confort que vous souhaitez appliquer à cette zone spécifique.



Type	Modèle	Puissance	Catégorie	Débit Calor.	Débit gaz			débit sanitaire ΔT 30 K	Pression Maxi ECS	T°C Maxi chauffage	Alimentation électrique	Capacité		Pression Maxi chauffage
					G20 20 mbar	G25 25 mbar	G31 37 mbar					vase	instal.	
UNITE		kW		kW	m3/h	m3/h	g/h	l/min	bar	°C	Volt	L	L	bar
HYDROMOTRIX Cheminée B11BS	murale	23	II 2E + 3P	26,08	2,756	2,929	2020	11	10	85	230	10	120	3
		32	II 2E + 3P	36,05	3,812	4,052	2798	15	10	85	230	12	150	3
		45	II 2E + 3P	50,67	5,358	5,695	3933	19	10	85	230	16	200	3
HYDROMOTRIX Ventouse C13 - C33 C43 - C53	murale	23	II 2E + 3P	25,55	2,701	2,871	1983	12	10	85	230	10	120	3
		32	II 2E + 3P	35,16	3,718	3,952	2730	15	10	85	230	12	150	3
HYDROCONFORT Cheminé B11BS	murale	23 (80/450)	II 2E + 3P	26,08	2,756	2,929	2020	19	7	85	230	12	150	3
		23 (120/700)	II 2E + 3P	26,08	2,756	2,929	2020	23	7	85	230	12	150	3
HYDROCONFORT Ventouse C13 - C33 C43 - C53	murale	23 (80/450)	II 2E + 3P	25,55	2,701	2,871	1983	19	7	85	230	12	150	3
		23 (120/700)	II 2E + 3P	25,55	2,701	2,871	1983	23	7	85	230	12	150	3
TGP Cheminée B11BS	murale	23	II 2E + 3P	25,05	2,649	2,816	1944	13	10	85	230	10	120	3
		32	II 2E + 3P	34,85	3,685	3,917	2705	16	10	85	230	12	150	3

« Les incidents éventuels... »

Grâce à **ECO RADIO SYSTEM**, votre chaudière est contrôlée en permanence. Cependant votre service de chauffage ou d'eau chaude peut être perturbé et ne pas vous donner entière satisfaction.

Votre chaudière possède un service minimum pour les anomalies mineures (n'ayant pas de rapport avec la sécurité). Il vous permettra d'attendre le technicien sans être en panne totale.

D'autres situations sont liées à votre installation et quelques manœuvres simples permettent soit de retrouver l'usage normal soit de donner à l'entreprise qui assure le service après-vente, des éléments de pré-diagnostic qui lui permettront d'être plus efficace.

Dans tous les cas, avant de prévenir le technicien, il est nécessaire de procéder à quelques vérifications.

« Que faire si ... »

● je n'ai plus ni eau chaude, ni chauffage !

- Je vérifie que la prise électrique soit branchée.

- Je vérifie que l'interrupteur général soit basculé et son voyant allumé.

► Si ma chaudière est raccordée à une installation VMC GAZ Collective, je me renseigne auprès du gardien de son bon fonctionnement.



- Je regarde le tableau de bord.

- le voyant rouge est allumé :
- Le brûleur est en sécurité.
- J'appuie sur le bouton de réarmement.



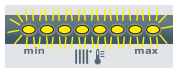
- Si le défaut persiste :

► je vérifie que la chaudière soit bien branchée sur sa prise habituelle et sans prise multiple.

- Le voyant rouge est allumé et tous les voyants du thermomètre clignotent :

► La chaudière est en surchauffe, je dois impérativement appeler un professionnel.

► Si j'ai une chaudière raccordée à une cheminée, ou une VMC, j'appelle un professionnel pour faire vérifier ces dispositifs.



● Le voyant vert clignote.

- ▶ Les gaz brûlés ne sont pas évacués correctement. Je fais rapidement vérifier ma cheminée.
- ▶ Si j'ai une chaudière ventouse, je vérifie que l'évacuation des produits de combustion ne soit pas obstruée au niveau du terminal ventouse à l'extérieur.



● Le voyant rouge de l'indicateur de pression est allumé : la pression est insuffisante. Rétablir la pression d'eau comme indiqué page 4



● Le voyant jaune de l'indicateur de pression clignote et le voyant rouge est allumé.



- ▶ La pression est trop importante, la « soupape électronique » empêche le fonctionnement du brûleur : Enlever de l'eau par le purgeur d'un radiateur jusqu'à ce que le voyant vert s'allume seul.

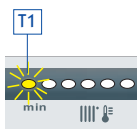
Info : En mode chauffage, il est normal que la pression varie du mini (jaune) au Maxi (jaune) sans atteindre les valeurs extrêmes (rouge allumé ou rouge clignotant).



● L'eau chaude sanitaire.

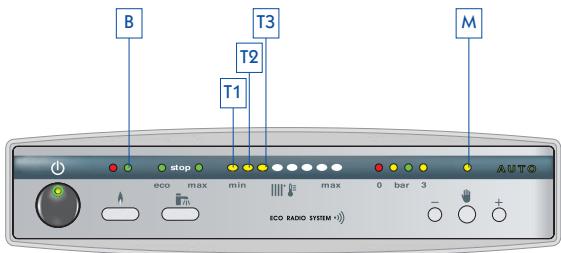
● L'eau n'est pas assez chaude :

- ▶ je regarde le tableau de bord, le voyant "éco" ou "max" doit être allumé.
- ▶ Si aucun voyant de choix sanitaire n'est allumé, prévenir l'entreprise qui assure le service après vente.
- ▶ Si le voyant T1 clignote sur l'indicateur de température du tableau de bord (voir page 18) la sonde sanitaire est défectueuse prévenir l'entreprise qui assure le service après vente.
- ▶ Si la situation au tableau de bord est normale, un réglage du régulateur thermostatique automatique est certainement nécessaire : prévenir un professionnel.



● Le débit au robinet diminue :

- ▶ Il s'agit d'un phénomène d'entartrage, **contacter rapidement un professionnel.**



● Le chauffage

● Il ne fonctionne pas ou fonctionne de manière aléatoire :

- ▶ Je vérifie que le satellite de communication soit correctement réglé et sur une position correspondant au mode de marche souhaité.
- ▶ Je vérifie que les piles du satellite soient en bon état de marche, par précaution je les change.

● Je regarde le tableau de bord :

- ▶ Le clignotement d'un voyant révèle toujours un mode de fonctionnement anormal.
- ▶ Le voyant vert **B** clignote : les gaz brûlés ne sont pas évacués correctement (voir page 17).
- ▶ Le voyant **M** clignote : la transmission radio n'est pas reçue.
- ▶ Les voyants jaunes **T2**, **T3** ou **STOP** clignotent, la chaudière fournit un service minimum évitant ainsi dans la plupart des cas une panne totale de chauffage.
Faire appel à l'entreprise qui assure le SAV, le remplacement d'une pièce est nécessaire.
- ▶ Vous êtes équipés d'une régulation RIF 5000 et **AUTO** clignote: la commande de la régulation est défectueuse.
Faire appel à l'entreprise qui assure le SAV.

● pression d'eau dans le circuit est insuffisante, la rétablir comme indiqué page 4.

● Certains radiateurs situés au-dessus de la chaudière chauffent même l'été :

- ▶ votre installation a un fonctionnement en circulation naturelle, la pose d'un clapet antithermosiphon s'impose.

Faisons connaissance ...	page 3
Je veux mettre ma chaudière en marche !	page 4
L'eau chaude sanitaire ...	page 4
Mon satellite de communication radio !	page 5
Je veux mettre l'horloge à l'heure et au jour !	page 6
Je veux modifier la température mode confort !	page 6
Je veux modifier la température mode réduit !	page 6
Je veux modifier la température mode Hors gel !	page 7
Je désire programmer mes séquences de chauffage !	page 7
Je rentre plus tôt à mon domicile !	page 8
Je quitte mon domicile plus tôt que le passage au mode réduit ...	page 8
Je pars en vacances ...	page 9
Je désire que ma maison soit chauffée en mode confort !	page 9
Je désire que ma maison soit chauffée en mode réduit !	page 9
Changement de piles ...	page 10
Quelles sont les réglementations en vigueur ?	page 11
Les conseils pratiques !	page 12
Caractéristiques techniques ...	page 15
Les incidents éventuels ...	page 16
Que faire si ...	page 16

CONDITIONS GENERALE DE GARANTIE

Nos chaudières sont garanties contre tous défauts de fabrication. Elles doivent être mises en oeuvre dans le respect des règles de l'art, la réglementation et les normes en vigueur. La garantie est de 1 an dans une limite de 18 mois à compter de la date de sortie d'usine. Notre garantie et notre responsabilité sont limitées à la fourniture gratuite de ou des pièces retournées en usine pour examen et reconnues défectueuses dès l'origine.

Aucune indemnité ou dommage intérêt ne pourra nous être demandé de ce chef. Sont exclus de la garantie les détériorations provenant d'une installation ou d'une utilisation anormale ou de phénomènes tels que entartrage, embouage, défaut de pose, foudre, événements météorologiques, actes de malveillance etc... Les visites et examens que nous pouvons être conduits à effectuer chez l'utilisateur ont le caractère d'une assistance technique et ne peuvent en aucun cas être une reconnaissance, même implicite, de responsabilité. L'acheteur non professionnel ou l'utilisateur bénéficie en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du code civil.

CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION

Par dérogation aux conditions générales, la garantie Longue Durée est portée à :

- **5 ANS** pour le corps de chauffe, brûleur et ballon en acier inoxydable si incorporé à la chaudière.
- **2 ANS** pour les autres composants de la chaudière.

Cette extension Garantie Longue Durée est accordée si la vente, l'installation et l'entretien sont faits par un professionnel qualifié dans les domaines concernés. Cet entretien doit être effectué tous les ans (Art. 31,6 du Règlement Sanitaire Départemental).

OBTENTION DE LA GARANTIE LONGUE DUREE

Notre Garantie Longue Durée doit être remplie obligatoirement par votre installateur.

Sa collaboration est pour vous et pour nous, l'assurance d'une qualité d'installation, le respect des normes et des règles de l'art qui donnent à votre chaudière les conditions de fonctionnement adaptées à un appareil performant et de haut rendement. L'enregistrement de la garantie Longue Durée nécessite de compléter entièrement les informations demandées sur le coupon "Carte de garantie à retourner". Si les conditions particulières de la garantie longue durée sont réunies, celle-ci est automatiquement accordée.



FRISQUET S.A

20, rue Branly Z.I. de Beauval - 77109 MEAUX Cedex

Tel 01 60 09 91 00 - Fax 01 60 25 38 50